



COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER DU 26 MAI 2009
(Mairie Annexe de Saint-Marc)

QUARTIER SAINT-NAZAIRE SAINT-MARC

Étaient présents :

Jacqueline PERRIN	Adjointe au Maire, chargée du quartier Saint-Nazaire Saint-Marc
Gérard BALLARIN	Collège des habitants
André BERTHO	Représentant l'association Les Amis de Saint-Marc
Roseline DUBOIS	Représentant l'école publique Châteaubriand
Eric GEOFFROY	Représentant le club sportif Saint-Nazaire Handball
Francis GOUBAN	Collège des habitants
Colette HERBRETEAU	Collège des habitants
Stéphane NOUVEL	Représentant l'association L'Avis de Saint-Marc
Franck OLIVIER	Représentant le club sportif Saint-Nazaire Badminton
Yves RYO	Représentant l'association Culture Loisirs
Patrick SOURD DE VILLODON	Collège des habitants
Dominique VINCE	Représentant la FCPE

Étaient excusés :

Thomas BAUDSON	Représentant SILÈNE
Christian BRETECHE	Représentant la Direction de la Fédération des Maisons de Quartier
Jean-Luc LEROY	Collège des habitants
André LORI	Collège des habitants
Claude PASQUIER	Collège des habitants

Assistaient également :

Michel SALAÜN	Directeur Général Adjoint du Pôle Ressources Humaines – Relations aux Habitants – Services Logistiques
Sylvie COLLIAS	Service Production Habitat Urbain
Anne-Véronique MEYER	Direction des Relations aux Habitants – Unité Vie des Quartiers

I. PRÉSENTATION SUCCINCTE DU RÈGLEMENT INTERNE DES CONSEILS DE QUARTIER ET RAPPEL DE LA DÉMARCHE D'ADOPTION

25 membres des conseils de quartier s'étaient portés volontaires pour participer à l'élaboration du Règlement Interne. A l'issue de deux réunions du groupe de travail constitué de ces volontaires et d'Élus, le Conseil Municipal du 19 décembre 2008 a approuvé les termes du Règlement Interne adressé à tous les membres des conseils de quartier en janvier 2009.

Ce document a pour but de définir les modalités de fonctionnement des conseils de quartier : composition du bureau, organisation des séances, règles de bonne conduite, groupes de travail, communication des travaux, ...

Le Règlement Interne précise également les conditions de remplacement ou de radiation des membres ainsi que les modalités de création et dissolution.

II. ÉLECTION DU BUREAU

L'Adjointe de quartier est Présidente de droit du Conseil de quartier et du Bureau. Le conseil de quartier désigne en son sein annuellement - pour une durée de 12 mois renouvelable une fois - les 3 autres membres :

Les deux secrétaires réalisent un relevé de décisions et avis, le chargé des débats répartit le temps de parole. Ensemble, ils valident les comptes rendus.

Quatre personnes ont proposé leur candidature au Bureau :

Chargés des débats :

- M. Yves RYO
- M. Patrick SOURD DE VILLODON

Secrétaires :

- M. Stéphane NOUVEL
- Mme Colette HERBRETEAU

Le conseil de quartier décide d'élire Mme HERBRETEAU, MM. RYO, SOURD DE VILLODON et NOUVEL comme membres du bureau. La répartition des fonctions sera tournante.

Pour cette séance, le secrétariat est assuré par M. NOUVEL, l'animation des débats par M. SOURD DE VILLODON.

III. COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COURTIL BRÉCARD

Aménagement de l'espace partagé entre le foyer des anciens et la salle polyvalente.

Participants du conseil de quartier : Mme HERBRETEAU - M. BERTHO – M. PASQUIER – M. LORI

Mme COLLIAS des services techniques de la Ville présente les conclusions du groupe de travail :

L'espace est organisé sur 2 niveaux :

- Jeu de boules et muret.
- Coin pique-nique avec mobilier fixe, point d'eau et corbeilles de propreté.

Un éclairage doux est intégré dans le muret. L'ensemble sera végétalisé et une rampe d'accès est prévue pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Un espace jeunes (piste de skates ?) est prévu à l'entrée de la salle polyvalente, vers le parking entre ce bâtiment et l'école.

Début des travaux : 2ème semestre 2009.

La salle polyvalente est prévue pour 150 personnes, son aménagement est en cours d'étude.

Remarques :

- Il est souligné le danger d'une piste de skates à l'entrée de la salle polyvalente.
- Demande d'un éclairage "type vertical" supplémentaire commandé des 2 salles.
- Demande que le point d'eau de la zone pique-nique soit équipé d'un bouton poussoir.
- La discussion s'est élargie aux accès à l'école :

- **Accès automobile et stationnement :**

L'attention a été attirée sur l'insuffisance des aménagements routiers et de stationnement (le parking fait 80 places) qui pourrait poser des problèmes de sécurité.

Suite à un comptage, un total de 150 véhicules a été estimé autour de l'école actuelle pour la dépose des enfants.

Il est prévu un dépose minute boulevard Dumont d'Urville, une demande a été faite d'une seconde dépose minute rue de la Villès-Bousseau.

- **Transport en commun :** Il y a lieu de promouvoir l'utilisation des bus en aménageant les accès vers les arrêts de bus, en adaptant les horaires aux besoins et en réduisant le prix du ticket.
- **Liaisons piétonnes sécurisées :** L'attention a été attirée sur l'aménagement sécurisé au débouché du boulevard Dumont d'Urville et de liaisons piétonnes entre l'école et les arrêts de bus, vers le parking du gymnase et vers le centre bourg.

IV. PROJETS DE PROXIMITÉ EN COURS D'ÉTUDE

- Chemin du Pont d'Y (allée de la Nature)

Des déchets verts y sont régulièrement déposés d'une manière "sauvage". Cet espace devra faire l'objet d'un traitement particulier, tout en réfléchissant à un point fixe pour les containers des habitants de l'allée de la Nature.

- Parcours de santé du Parc de Porcé

Une étude sera réalisée sur la mise au goût du jour de ce parcours. Le conseil de quartier sera consulté sur le projet.

V. LE MARCHÉ

Une réflexion a débuté entre la municipalité, les commerçants de Saint-Marc et les commerçants ambulants sur l'évolution du marché de Saint-Marc, Mme PERRIN demande au conseil de quartier de participer à cette réflexion. Il y a eu accord pour constater que la situation actuelle du marché coincée contre le trottoir n'était pas idéale.

Une des hypothèses qui semble accueillir les faveurs est la fermeture à la circulation de la rue du Commandant Charcot et la double circulation par l'autre accès.

Mme PERRIN continuera ses consultations avec les parties prenantes. Une expérimentation n'est pas à exclure. Dans tous les cas, il ne semble pas qu'une décision soit prise avant la fin de l'année.

Le conseil a demandé que ce projet participe à une réflexion plus globale sur l'évolution du centre bourg, incluant l'espace libéré par l'école.

VI. INTER SERVICES DE QUARTIER

Les inter services de quartier réunissent au moins deux fois par an des professionnels municipaux, para-municipaux et d'autres agents publics, tous acteurs de terrain. Ils sont installés pour chaque secteur (7 au total) et permettent un maillage avec et entre les différents partenaires travaillant sur les mêmes lieux au bénéfice du même usager. Leur rôle premier est d'assurer une fonction de veille en faisant remonter des faits constatés dans les quartiers.

Des groupes de travail des inter services de quartier sont en cours de constitution sur les thèmes suivants : délinquance/incivilités, propreté publique, abords des écoles, toilettes publiques, etc... Les conseils de quartier concernés seront informés de l'avancement des travaux de ces groupes de travail, soit à l'occasion de réunions du conseil de quartier, soit par mail ou par courrier.

- Dysfonctionnements ou problèmes relevés par l'inter services de quartier de Saint-Marc :

- Plage : demande d'entretien du platelage permettant aux PMR d'accéder à la plage.
- Uniformisation et entretien régulier du mobilier urbain.
- Nettoyage des plages en fonction des marées et des compétitions sportives.

Ces dysfonctionnements ou problèmes ont été pris en compte par les services municipaux. Certains ont été réglés immédiatement ; d'autres, nécessitant des études ou une planification, font l'objet d'un travail plus approfondi.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) Réorganisation du réseau de transport en commun

- Un groupe de travail se réunira les 11 et 18 juin pour mieux connaître les enjeux de la restructuration du réseau. L'objectif est d'enrichir les contributions des participants à la concertation réglementaire. Plusieurs membres du conseil de quartier s'y associent.
- Une nouvelle réunion publique est prévue le 1^{er} juillet à 18 heures 30 à Agora 1901.
- La réunion du conseil de quartier du 1^{er} octobre 2009 portera sur les déplacements urbains et la réorganisation du Réseau STRAN (liaisons des quartiers).

B) Panneaux signalétiques "Saint-Marc"

Des membres du conseil ont fait part de leur émotion suite à l'article de presse.

Mme PERRIN fait état d'un communiqué de presse de la municipalité sur ce sujet et précise que les panneaux actuels sont non conformes à la réglementation de la circulation automobile.

Une signalétique de fléchage "Saint-Marc" a déjà été ajoutée et sera encore complétée.

La décision a été prise de créer des panneaux montrant explicitement la spécificité de Saint-Marc sur Mer : balnéaire et touristique. L'Association Culture Loisirs se propose de faire réaliser par ses artistes des esquisses de ces panneaux.

La population sera invitée à donner son appréciation.

C) Activités estivales

Eric GEOFFROY, Président de l'Association Saint-Nazaire Handball, informe de la rencontre Sandball jeunes le 14 juin plage de M. HULOT.

Les 4 et 5 juillet, Saint-Marc sera une étape majeure parmi les 5 du circuit professionnel.

Mme PERRIN rappelle qu'un effort particulier sera porté par la Ville sur l'animation estivale de Saint-Marc, en partenariat avec le Comité des Fêtes, l'Association des Commerçants, et l'Association Culture et Loisirs. Le calendrier sera connu prochainement.

D) Sujets proposés par les membres du conseil de quartier pour les prochaines réunions

• Aménagement de la coulée verte :

Continuité de la coulée verte entre la Courance et Porcé, Aménagement de ses accès notamment auprès de la retenue d'eau.

• Aménagement de la zone libérée par le déménagement de l'école :

Réflexions à mener sur l'utilisation de cette zone pour développer l'attractivité du bourg et son activité.



Fait à Saint-Nazaire, le 16 juin 2009